

ABONNEMENT

Saumur : En an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

En an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Après avoir voté à la vapeur le budget de la guerre, la Chambre a consacré hier une grande partie de sa séance à la discussion générale du budget de l'intérieur et tout spécialement à celle de l'article 1er visant les crédits pour les sous-secrétaires d'Etat.

M. de Freycinet a pris la défense de ces fonctionnaires menacés par un amendement de M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire.

Il a peu insisté sur l'utilité, au moins problématique, des sous-secrétaires d'Etat, mais il s'est longtemps appesanti sur la question d'inopportunité.

Réservant prudemment la question de principe, M. le président du conseil a simplement réclamé l'ajournement de toute décision jusqu'à la présentation de nombreuses lois de réformes fiscales qu'il a promis de soumettre à la Chambre dans les premiers mois de l'année prochaine.

En ce moment, a-t-il dit, il s'agit de voter le budget avant le 31 décembre ; car tant que ce budget ne sera pas définitivement adopté, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, le gouvernement ne pourra donner un plein essor à son génie réformateur.

Cependant, le ministre a prévu l'éventualité des douzièmes provisoires et il a tenu à déclarer d'avance qu'il attachait à cet expédient une importance médiocre. Cela s'appelle « assurer sa retraite » ou encore « se ménager une porte de sortie ». Avant de faire un pas en avant, M. de Freycinet regarde en arrière. Pas téméraire du tout, M. le président du conseil.

Mais sait-on en quoi consisteront les grandes réformes fiscales annoncées ? Elles consisteront en ceci : nouvelle répartition de l'impôt ; institution de l'impôt sur le revenu ; création d'impôts sur les successions et sur les alcools, etc.

On demande à M. de Freycinet de réaliser des économies en supprimant le sous-secrétariat d'Etat. Il répond en annonçant de nouveaux impôts.

Les républicains ont trouvé cette réponse concluante. Ils se sont empressés de l'approuver en repoussant, par 275 voix contre 238, l'amendement de l'honorable M. Eugène Berger.

M. de Freycinet n'avait pas osé poser la question de confiance. Il a pu constater combien cet excès de prudence était inutile.

Contribuables, apprêtez-vous à payer la rançon de MM. les sous-secrétaires d'Etat. Cela ne vous coûtera que quelques centaines de millions.

L'amendement de M. Maurice Faure, réduit à une diminution de 25,000 fr. sur les traitements des directeurs seulement, est adopté par 398 voix contre 458.

M. d'Aillières vient poser une question au ministre de l'intérieur :

Pourquoi dans les statistiques financières du ministre n'indique-t-on pas le montant des dettes de chaque commune et de chaque département ?

M. Sarrien déclare, au milieu des exclamations ironiques de l'Assemblée, que les employés de son ministère sont trop occupés pour pouvoir s'occuper de ce travail.

La vérité, c'est que les républicains ne se soucient pas de faire connaître le montant des dettes qu'ils ont imposées aux communes.

M. Fairé, député de Maine-et-Loire, développe un amendement tendant à réduire à 25,000 francs le traitement des préfets de 4<sup>e</sup> classe, à 20,000 celui des préfets de 2<sup>e</sup> classe et à 15,000 celui des préfets de 3<sup>e</sup> classe.

L'orateur propose, en outre, une diminution de 200,000 francs sur le crédit affecté aux classes personnelles.

Le total des réductions demandées s'élève au chiffre de 508,000 francs.

L'amendement est repoussé.

Chronique générale.

CONSEIL DE CABINET

Le président du conseil a communiqué hier au conseil une dépêche de M. Vial, exerçant provisoirement les fonctions de résident général en attendant l'arrivée de M. Bibourd, annonçant un douloureux événement qui s'est accompli à Monglay, sur la frontière chinoise.

M. Haïtze, interprète de la commission de délimitation, aurait été attaqué lundi dernier par une bande de brigands chinois et aurait succombé, après une longue défense, avec son secrétaire, qui l'accompagnait, cinq chasseurs et sept miliciens tonkinois, qui formaient son escorte.

Le poste de Ha-Koi, commandé par le lieutenant de Mac-Mahon, a repoussé une attaque.

Un détachement a été envoyé aussitôt sur les lieux par M. Vial, et toutes les mesures ont été prises pour nettoyer cette région de toutes les bandes de brigands qui s'y trouvent.

Les Tablettes annoncent qu'une interpellation va être adressée au ministre de la justice relativement aux paroles prononcées par M. Thourlet devant la cour d'Aix au sujet des malversations de Marseille : « Les plus grands coupables ne sont pas devant le jury ; si nous n'étions pas en République, je dirais qu'il y en a jusque sur les marches du trône. »

Au Palais-Bourbon et dans les couloirs du Sénat, le bruit court que deux personnages très influents donneraient leur démission.

LE RÉTABLISSEMENT DES CLUBS

La gauche radicale a examiné et adopté une proposition de loi tendant à abroger, dans la loi du 30 juin sur le droit de réunion, l'article qui interdit les clubs. Cette proposition, approuvée par l'Extrême-

Gauche, a été déposée par M. Laguerre sur le bureau de la Chambre. Elle a été inspirée, dit-on, par la récente bagarre de Tivoli-Vauxhall. Les radicaux estiment sans doute que les anarchistes n'ont pas eu, dans une réunion passagère, le temps de briser assez de chaises sur un nombre suffisant de têtes opportunistes. Grâce à la permanence des réunions, on pourra se livrer plus souvent à cet aimable exercice.

M. Lockroy est ému par la pensée que le ministère du commerce pourrait être supprimé, vu son inutilité. Il fait dire partout qu'un complot est tramé contre lui. Un journal radical de ses amis nomme tous les conjurés, ayant à leur tête M. Waldeck-Rousseau. Nous ne savons pas quelle opinion l'ancien ministre peut avoir de l'utilité du ministère créé par M. Rouvier, mais nous savons qu'on peut faire des économies de ce côté et les membres de la Droite feront bien de ne pas les négliger. Malheureusement on ne les écouterait guère : opportunistes et radicaux seront d'accord pour maintenir un ministère qui a fait le bonheur de M. Hérisson et qui fait en ce moment celui de M. Lockroy.

Quelques députés ont demandé le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur. Sur l'observation faite par M. Boulanger que la gendarmerie était nécessaire à l'autorité militaire pour la mobilisation des troupes, cette proposition a été repoussée.

« LE CHANDERNAGOR ». — La Dépêche algérienne publie un télégramme de Sidi-bel-Abbès mentionnant le bruit que le vapeur Chandernagor, portant 4,200 soldats de la légion étrangère, aurait été assailli par un cyclone et serait perdu corps et biens.

Les Nouvelles annoncent que cette fatale rumeur n'est heureusement pas fondée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Il plongeait donc avec l'agent de police, la tenait sous l'eau, le ramenait pour se convaincre du degré d'asphyxie où il était arrivé, le replongeait. Et tout en se livrant à ce manège, il se donnait l'air de lutter contre le courant, contre les contractions dangereusement désordonnées du noyé.

— Courage ! criaient, des deux rives, gendarmes et paysans.

— Soyez tranquilles ! répondait Causson. Il me donne du mal, le bandit, mais je ne le lâcherai pas. Enfin Moule ne donna plus signe de vie ; Causson se décida à gagner la terre.

Une crainte instinctive et bien naturelle des gendarmes lui faisait préférer la berge où se tenaient les trois paysans, et il essaya de couper de ce côté. Mais, pour y atteindre, il avait à traverser le milieu de la rivière, à vaincre par

conséquent la plus grande force du courant. C'était difficile, presque impossible : il était exténué, et il tiraît Moule après lui. Force lui fut donc de tourner vers la droite.

L'un des gendarmes, qui avait cassé une branche de saule, la lui tendit : ce secours commençait à venir à propos. En quelques secondes, les deux hommes furent sur la berge, l'un couché sans mouvement, sans un souffle, l'autre grelottant, brisé.

— Enfin ! ce n'est pas dommage ! s'écria Causson. Brrr !...

Il se secouait comme un chien mouillé.

— Un des gendarmes lui jeta son manteau sur les épaules.

— Merci, fit Causson.

Et, montrant le poing à Moule :

— Oh ! le gredin ! s'est-il défendu !... Voilà qui peut compter pour une campagne ! Je suis capable d'en crever !

— Vous êtes bien sûr que c'est lui ? demanda l'un des gendarmes.

— Comment ! si j'en suis sûr !... Vous n'avez donc pas reçu son signalement de Paris ?

— Si.

— Eh bien, alors, regardez !

— C'est juste.

Les deux gendarmes examinèrent Moule, et dirent d'un ton convaincu :

— En effet, c'est bien cela ! Mais ce sujet était scabreux ; Causson jugea prudent d'y faire diversion.

— Ah ça ! s'écria-t-il d'un ton de reproche, à quelle heure, je vous prie, vous est arrivée cette dépêche de Paris ?

— A dix heures, ce matin.

— Et depuis ce temps-là vous n'avez rien fait ? J'ai battu le pays toute la journée et je ne vous ai pas rencontrés !

— Pardon, nous avons fait des recherches aussi. Nous avons occupé Ch..., où Causson se rendait, disait la dépêche, et où il aurait toujours été pincé cette nuit.

— C'est égal, vous me paraissez plus ménager vos chevaux que je ne me ménage moi-même... Et tenez ! fit-il en montrant ses mains déchirées, voyez dans quel état je me suis fait mettre par ce scélérat ! Mais il est pris !

— Et j'ai bien peur qu'il ne donne pas grande besogne aux juges ! fit en secouant la tête un des gendarmes qui était penché sur Moule et cherchait à le ranimer.

— Croyez-vous ? fit Causson, avec une inquiétude qui, cette fois, n'était pas jouée.

— Dame ! on verra... Mais vous avez tort, vous, de rester là, mouillé comme vous êtes... Dépêchez-vous d'aller vous réchauffer.

— Vous avez raison... Brrr ! je grelotte...

— On grelotterait à moins ; un bain froid par le temps qu'il fait !

— Aussi, ne vous êtes-vous pas pressés de venir me rejoindre dans l'eau, hein ? mes gaillards. Et ramassant sa blouse qui était restée sur la berge :

— Tiens ! continua-t-il, voici la blouse de ce misérable qui pourra remplacer provisoirement ma chemise.

L'un des gendarmes donna à Causson des indications. La nuit n'était pas encore complète ; on pouvait distinguer les collines à l'horizon.

— Tenez, lui dit-il, vous voyez ce chemin là-bas, qui contourne la côte ?

— Oui.

— Eh bien, suivez-le ; quand vous aurez fait un demi-kilomètre, vous prendrez à droite ; au bout de cent cinquante pas, vous trouverez un sentier qui vous conduira à une ferme.

— Bon, c'est compris.

— Nous vous y rejoindrons dans une demi-heure au plus tôt ; nous ne pouvons pas courir, embarrassés de ce gaillard-là. Il m'a tout l'air d'un cadavre.

— Quoi qu'il en soit, vous aurez moins de peine à le garder que moi à le prendre. Au revoir.

— Eh bien ! vous laissez mon manteau ?

— Oui, il m'embarasserait. Je me réchaufferai en courant.

## L'AFFAIRE D'AUTEUIL

Depuis quelques jours, M. l'abbé Roussel est en butte à des calomnies que certains journaux exploitent avec tapage.

Un rédacteur du *Voltaire* est allé voir M. le directeur de l'orphelinat d'Auteuil, et il a recueilli les déclarations suivantes :

« La jeune Annette Harchoux avait été placée en pension chez une nommée M<sup>me</sup> Saint-André, dont la maison était située ici près, villa Montmorency. Je l'ai connue là comme j'ai connu ses compagnes.

» Lorsque M<sup>me</sup> Saint-André transporta sa maison à Billancourt, la jeune Harchoux la suivit. C'est quelques temps après que s'éleva l'intrigue amoureuse dont il a été question entre elle et un ouvrier menuisier.

» Cet ouvrier, qui est un fort honnête garçon que je connais, vint me trouver et me fit part de son désir d'épouser Annette. A mon tour, je parlai de ce projet aux parents, qui ne l'accueillirent pas favorablement. Cependant, des lettres avaient été échangées entre les deux jeunes gens, et M<sup>me</sup> Saint-André, craignant sans doute de ne pouvoir surveiller suffisamment Annette, — laquelle, du reste, ne cachait pas son désir de quitter la maison, — la plaça en qualité de servante chez une dame demeurant rue Basano.

» Elle n'y resta que très peu de temps. Un beau jour elle arriva ici, me disant que j'étais son unique espoir, que ses parents l'abandonnaient et qu'il ne lui resterait plus qu'à s'aller jeter à la rivière si je suivais leur exemple.

» Je la réconfortai le mieux que je pus, lui donnai quelques secours et, finalement, en attendant mieux, la fis entrer dans une famille de Grenelle, où elle ne pouvait recevoir que de bons exemples. Le mari est un de mes anciens élèves, et la femme, après avoir été sur le point de prononcer des vœux, a quitté la religion, ainsi que cela arrive tous les jours. De là la légende de l'ancienne religieuse. »

Cette fille revenait de temps en temps auprès de l'abbé Roussel pour le supplier de venir à son aide et de lui prêter de l'argent.

Enfin, fatigué de ces demandes, M. l'abbé Roussel refusa de donner davantage.

Pendant une absence qu'il fit en Dordogne, le caissier de l'orphelinat lui fit demander s'il avait souscrit un billet de mille francs ; il répondit immédiatement, et sans savoir qui l'avait présenté, que ce billet était faux :

« C'est alors qu'Annette Harchoux, qui avait loué son appartement sous ce même nom, — celui de sa mère, — vint elle-même à la caisse et chercha à ravoier le billet, que les employés de l'orphelinat avaient conservé. A la suite de cette démarche, elle fut arrêtée, et c'est alors qu'elle débita la version que vous connaissez. »

Cette version consiste à dire que ce billet était le prix de ses faveurs.

« J'arrive à l'intervention de la mère, qui vint me trouver aussitôt après mon retour. Elle protesta que sa fille regrettrait infiniment ce qu'elle avait dit, qu'elle m'en de-

mandait pardon, etc. Je lui répondis que j'étais heureux de ce retour et de bons sentiments, mais qu'en somme je ne pouvais rien faire. Au surplus, lui dis-je, voyez mon avocat, M. Boullay, il vous dira ce que l'on pourra faire dans la circonstance.

» M. Boullay reçut M<sup>me</sup> Harchoux et, voulant l'encourager dans la bonne voie où elle semblait entrer, préoccupé de me faire rendre justice, lui donna, sur sa prière, à titre de simple indication, le brouillon d'une lettre que devait m'écrire sa fille. Annette s'est contentée de recopier ce brouillon ; mais elle n'avait ajouté aucun nom, aucune adresse, et c'est alors que M. Boullay, pour prévenir tous les doutes sur la destination de cette lettre, fit signer à M<sup>me</sup> Harchoux les quelques mots qui y sont joints. »

M. Roussel explique ensuite qu'il n'est pour rien dans la poursuite dirigée contre cette fille et qu'il est tout-à-fait invraisemblable qu'il ait souscrit un billet de mille francs, dans les conditions que l'on dit. Il termine ainsi :

« On a profité de mon absence pour imiter, d'après les lettres dont je vous parlais, ma signature, et tâcher d'extorquer 4,000 francs à la caisse de l'orphelinat.

» Je pardonne bien volontiers à cette enfant, plus coupable sans doute de légèreté que vraiment vicieuse ; mais la justice est saisie — non pas par moi — et je ne puis plus rien pour elle.

» En ce qui me concerne, et au point de vue des rapports que j'ai eus avec elle, j'affirme n'avoir jamais pénétré dans aucun des logements qu'elle a occupés. »

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### CONCOURS MUSICAL

Voici en quels termes le *Monde orphéonique* annonce notre concours musical :

« C'est définitivement les dimanche et lundi 3 et 4 juillet 1887 qu'aura lieu le grand concours musical qui était projeté à Saumur. Le concours est ouvert à l'occasion des foires d'été et rien ne sera négligé pour que cette fête musicale soit une réelle solennité orphéonique.

» La date qui avait été primitivement prise était le 5 juin. Nous ne saurions trop féliciter le comité organisateur, en la personne de MM. Liénard, banquier, adjoint au maire ; Meyer, chef de la Musique municipale, et Goubeault, chef de l'Harmonie Saumuroise, pour cette excellente décision qui assurera le succès de l'entreprise artistique, ainsi que celle des villes voisines. Les sociétés qui auront pris part aux concours organisés au moment des fêtes de la Pentecôte, pourront donc assister au concours de Saumur en grand nombre et par cela même en rendre la réussite certaine.

» D'ici peu, nous connaissons la composition du comité d'organisation et le règlement adopté par lui.

» Nous tenons, de source certaine, que

croyait, mais une maison bourgeoise.

Il se demandait avec anxiété quel accueil l'attendait ; s'il fallait sonner ou chercher ailleurs, quand, sur le chemin qu'il venait de parcourir, il entendit le pas de deux hommes. Il écouta... les pas se rapprochaient.

Il abaissa la main qui tenait déjà le bouton de la sonnette, s'écarta doucement de la porte, et se tint en observation contre le mur : grâce à la nuit, il pouvait espérer n'être pas aperçu.

Mais à peine était-il à ce poste, que deux chiens qui l'avaient éventé s'approchèrent de lui et se mirent à aboyer d'une façon menaçante.

— Gipsy, ici !... cria une voix.

— Il y a quelque chose là, fit une autre voix.

— Il faut voir.

Causson était tremblant. Impossible de fuir : les deux chiens eussent sauté sur lui. Il fallait, quoi qu'il en eût résulté, qu'il se découvrit.

— Retenez vos chiens, dit-il d'une voix effrayée. Je suis un voyageur égaré.

(A suivre.)

Nos bons domestiques :

Adèle a été remerciée par ses maîtres.

Elle cause de cette mésaventure avec une amie.

— Et dire que je ne leur *carrottais* pas plus de deux francs par jour !

L'autre, gravement :

— Tu vois à quoi que ça sert d'être honnête.

la belle cité saumuroise saura faire l'impossible pour que le concours musical des 3 et 4 juillet soit réellement une véritable réunion artistique ; pour cela, notre sympathique appui lui est assuré. »

## Conseil Municipal de Saumur

Séance du 30 novembre.

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. Combiar, maire. L'objet principal de cette réunion était la présentation du budget du collège de filles et son approbation par le Conseil.

Cette communication n'avait pu être faite plus tôt parce que la commission administrative de cet établissement n'avait pas dû l'arrêter avant la rentrée d'octobre, et par conséquent n'était pas en mesure de le soumettre au Conseil dans ses séances précédentes.

Dix-sept conseillers s'étaient joints à M. Combiar : MM. Liénard, adjoint, Poitevin, Vinsonneau, Cholet, Guédon, Ploquin, Bonneau, Doussain, Renou, Girandier, Terrien, Goulard, Boisson, Hubert, Rivain, Lemarinier, Piéron et Galbrun.

M. Piéron, nommé secrétaire, a pris place au bureau et a donné lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre dernier.

Le procès-verbal a été adopté à la suite de légères observations.

### BUDGET DU COLLÈGE DE FILLES

Le budget de cet établissement se divise en deux budgets distincts, celui de l'externat et celui de l'externat, en raison des conventions avec l'Etat qui prend à sa charge la moitié du budget de l'externat.

Pour l'externat, les recettes prévues s'élèvent à..... 24,660 fr.  
Les dépenses invariables, à.. 23,450

Excédant..... 1,510

Ce boni ne pouvant être employé qu'en amélioration du matériel scolaire et en augmentation de la bibliothèque ne viendra point alléger les charges.

Les dépenses sont plus élevées que celles des années antérieures, en raison de l'élévation du nombre des élèves, élévation qui a entraîné un personnel enseignant plus nombreux.

Les recettes prévues pour l'externat s'élèveraient à..... 34,020 fr.  
et les dépenses à..... 25,700

Savoir :

Nourriture..... 49,500 fr.  
Chauffage et éclairage. 4,300  
Blanchissage..... 2,700  
Omnibus..... 2,200

En 1885, l'établissement comprenait :

Pensionnaires..... 27  
Demi-pensionnaires..... 48  
Maitresses..... 6  
Personnel de service..... 5

En 1886, le personnel a augmenté ainsi :

Pensionnaires..... 44  
Demi-pensionnaires..... 12  
Maitresses..... 11  
Personnel de service.... 9

76

Le moment est venu où l'Etat doit, en vertu de ses engagements avec la Ville, envoyer au collège neuf boursières, et la Ville doit aussi en placer trois, pour lesquelles le Conseil aura à voter un crédit de 4,800 fr. Mais M<sup>me</sup> la Directrice se porte garant que ces jeunes filles ne dépenseront pas cette somme ; peut-être le boni réalisé sera-t-il de 4,000 fr, ce sera autant de trouvé pour l'ensemble du budget.

Le maire est d'avis que ces boursières soient prises dans la ville en dehors des élèves du collège, et cela dans l'intérêt de l'établissement. M. Terrien fait cependant observer que parmi les élèves il y en a peut-être auxquelles cet avantage pourrait être très utile.

Sans doute, dit le maire, il peut s'en trouver dans ces conditions, mais il est de beaucoup préférable de chercher en dehors.

Le budget présenté par la commission du collège de filles est approuvé.

Avant de passer à une autre question, le maire rappelle à ses collègues que l'année dernière ils ont ajourné la création d'une 5<sup>e</sup> année d'études, parce qu'il nese présentait que trois élèves pour suivre ces cours, et que cette création exigeait deux nouveaux professeurs qui recevraient ensemble 4,600 francs, dont moitié à la charge de l'Etat et moitié à la charge de la Ville, soit 2,300 fr.

Mais il ne faut pas considérer ce chiffre brut ; ces professeurs seront chargés d'autres cours, ce qui permettra de réaliser des économies d'un autre côté.

Aujourd'hui il n'est plus possible d'ajourner parce qu'il se présente douze ou quatorze élèves pour suivre les cours de 5<sup>e</sup> année, et qu'en outre on a l'espoir que les trois élèves qui se sont retirées l'année dernière seraient disposées à rentrer au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

M. l'inspecteur d'Académie va être consulté pour que cette question soit favorablement résolue au 1<sup>er</sup> janvier. Une solution satisfaisante, dit en terminant M. Combiar, permettra de continuer les démarches pour que le collège soit élevé au rang de lycée. Et s'il n'était pas de plein exercice, il n'y aurait pas de chance que le gouvernement se rendit à la demande du Conseil.

### PÉRISTYLE DU THÉÂTRE

M. Cholet, rapporteur de la commission des bâtiments, charge M. Piéron de lire son travail sur le projet d'accès du péristyle du théâtre, du côté de la rue de la Comédie.

La commission a étudié trois combinaisons :

1<sup>o</sup> Un escalier à l'extrémité du monument dans l'angle du square ; le prix s'élèverait à 900 fr. ;

2<sup>o</sup> Un escalier à la place du violon ;

3<sup>o</sup> Enfin un escalier entre la troisième et la quatrième colonne ; prix, 600 fr.

Le premier projet a été abandonné de suite ainsi que le second.

Le troisième réunit de grands avantages, donne un accès facile au péristyle pour le service du marché, et est le moins onéreux.

Le maire en propose l'adoption, qui est acceptée sans discussion.

La question du déplacement du violon, est ajournée à l'année prochaine.

### AFFAIRES DE L'HOSPICE.

L'administration de cet établissement, dans une lettre à la municipalité, rappelle qu'elle a pris l'engagement, vis-à-vis l'administration militaire, de fournir à l'hospice 62 places pour malades militaires, et que le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée réclame le même engagement de la Ville.

Le Conseil adhère.

### DEMANDE VEUVÉ DUFOUR

Le maire donne lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> Dufour, veuve d'un employé d'octroi, qui demande des secours.

Cette pétition est renvoyée à la commission du budget.

### CROIX-VERTE

Le Conseil reçoit communication d'une pétition d'habitants de la Croix-Verte qui sollicitent des réparations pour une petite rue de leur quartier, laquelle n'a jamais été entretenue et se trouve dans un état déplorable.

Les habitants de la route d'Angers demandent, de leur côté, trois becs de gaz devant être établis depuis la gare d'Orléans jusqu'à la guérite de l'octroi.

Cette question ramène en discussion l'éclairage de la rue Fardeau, qui a été également sollicité. L'administration municipale réclamera sur ce point 50 mètres de canalisation qu'elle a droit d'exiger de M. Stears.

Toutes ces questions sont renvoyées à la commission de la voirie.

La séance est levée à 9 heures.

### TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE DE 1886

Le ministre de la guerre vient de fixer aux dates ci-après les opérations du tirage au sort pour la formation de la classe de 1886 :

1<sup>o</sup> Commencement du tirage le lundi 24 janvier 1887 ;

2<sup>o</sup> Clôture du tirage et envoi des résultats au ministre le samedi 19 février.

LA NEIGE. — Hier, dans la soirée, la neige, menue et peu abondante il est vrai, a fait sa première apparition à Saumur pendant quelques instants seulement.

A Tours, vers 3 heures, il est tombé, pendant environ un quart d'heure, une averse de neige drue et serrée qui est venue saupoudrer les toits des maisons et les arbres des promenades, après quoi le ciel s'est subitement éclairci.

Cette première neige semble présager un froid vif et prochain.

La nuit dernière, il y a eu une forte gelée.

## GRAND CIRQUE BAZOLA

Hier soir ont eu lieu les débuts du Cirque Bazola, établi place du Chardonnet. L'immense hippodrome était bondé de spectateurs et le succès obtenu par tous les artistes était à chaque instant marqué par de frénétiques applaudissements. Ce succès ne peut manquer de s'accroître chaque soir.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Directeurs et Directrices d'Écoles primaires qui sont éligibles au Conseil départemental en vertu de l'article 44 de la loi du 30 octobre 1886.

MM. Baudouin, à Trelazé. — Bédouet, à Angers. — Bellanger, à Angers. — Biet, à Longué. — Boisselier, à Saumur. — Bretonnière, à Angers. — Coché, à Angers. — David, à Cholet. — Ernoul, à Montreuil-Bellay. — Froin, à Angers. — Gaillard, à Angers. — Greffier, au Louroux-Béconnais. — Harbet, au Lion-d'Angers. — Houet, à Beaufort. — Joubert, à Candé. — Leroy, à Angers. — Lévêque, à Montjean. — Ménard, à Chalonnes-sur-Loire. — Morancé, à Angers. — Moreau, à Angers. — Ouvrard, à Champocé. — Ouvrard, à Segré. — Frère Paris, à Angers. — Frère Poiteau, à Saint-Nacaire-Mauges. — Piton, au Fuitel. — Ravault, à Saumur. — Sigonneau, à Cholet. — Szépepanski, à Baugé. — Frère Thobie, à Angers. — Vezin, à Angers.

M<sup>mes</sup> Amyot, à Cholet. — Bérenger, à Angers. — Berthelot, à Angers. — Boitève, à Saumur. — Boisard, à Beaufort. — Bourreau, à Angers. — Danneheim, à Angers. — Gasnier, à Angers. — Goulu, à Angers. — Lebreton, à Baugé. — Ligeay, à Trelazé. — Louis, à Cholet. — Luce, à Angers. — Pétard, à Angers. — Pineau, à Angers. — Piard, à Cholet. — Poitevin, à Angers.

Les délégués des instituteurs se sont réunis hier jeudi pour désigner leurs candidats au conseil départemental.

Ils ont choisi M. Morancé, directeur de l'école annexe, et M. Boisselier, directeur de l'école communale des Récollets, à Saumur.

M. Jules Bordier adresse à Angers-Revue la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,  
J'apprends que le nom de l'Association artistique et le mien ont été mêlés aux scènes si regrettables qui se sont passées, par-ci, au Grand-Théâtre. La vérité, c'est trop fort. Il y a deux ans que je n'ai assisté à aucune représentation et que je me tiens complètement à l'écart de tout ce qui concerne la scène angevine, désireux de me consacrer tout entier aux Concerts Populaires. Pour moi, toutes les directions sont également utiles à l'Association artistique.

Mes amis et moi, nous demandons au public angevin de vouloir bien, pendant quatre mois encore, nous permettre de continuer tranquillement l'œuvre que nous avons entreprise il y a dix ans.

Je désire que l'on sache bien que je suis et resterai toujours étranger à tout ce qui se passe au Théâtre.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

JULES BORDIER,

Président de l'Association artistique d'Angers.

## UNE ÉPIDÉMIE DE CRIMES

Décidément une épidémie de crimes sévit sur tous les points du département de Loire-et-Cher. La Beauce, comme la Sologne, comme les bords de la Loire et du Cher semblent rivaliser pour former le contingent.

Après les crimes de Vienne, de Souday, de Suèvres, de Couture, de Selles-Saint-Aignan,

un misérable père, nommé Georges Léon, aurait dans un accès de fureur saisi par les pieds son fils, un pauvre petit être âgé de deux ans, et lui aurait brisé la tête sur un banc dans l'après-midi d'avant-hier.

Ce père dénaturé a été mis à la disposition de la justice.

NANTES. — Concerts populaires. — Le deuxième Concert populaire aura lieu le vendredi 10 décembre, au Théâtre de la Renaissance, avec le concours de Faure, de l'Opéra.

## ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 5 décembre, à 4 h. 1/2,

30<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE (7<sup>e</sup> de l'abonnement), avec le concours de M. LOUIS FALISSE, violoncelliste, des concerts du Châtelet (Concerts Colonne).

M. LOUIS FALISSE

Angers-Revue publie ces quelques renseignements sur M. Louis Falisse, qui sera entendu dimanche :

Le jeune violoncelliste que nous fai-

sons entendre à notre prochain concert, a commencé par travailler le violon. Il a même obtenu en 1876 un premier prix de violon à ce Conservatoire de Liège qui a produit les Ysaye, les Thomson, les Marsick, les Musin, etc.

Il y a quatre ans seulement que M. Falisse abandonna le violon pour le violoncelle. C'est un des derniers et des meilleurs élèves de Franchomme.

Après avoir fait partie comme violoncelle solo des orchestres de Nice et de Rouen, il a accepté avec plaisir les propositions de M. Colonne, l'intelligent directeur des concerts du Châtelet, et tient brillamment sa place dans ce remarquable orchestre à côté de M. Mariotti, un de nos anciens pensionnaires. Nous pensons que l'intelligent public de nos Concerts Populaires fera bon accueil au jeune virtuose qui considère comme un honneur de se faire entendre à Angers.

» JULES BORDIER. »

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la *Morue d'Islande* (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 1 fr. le 1/2 kilog.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.

Si l'on tient compte du report coté en liquidation et du courtage, nos rentes restent à peu près immobiles : le 3 0/0 à 83.63 ; le 4 1/2 0/0 à 110.

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,445. Les obligations foncières et communales à lots ont des tendances très marquées à la hausse. Cela s'explique et se justifie par l'éventualité de moins en moins probable de nouvelles émissions avant un ou deux ans si le Crédit Foncier ne trouve pas l'emploi des capitaux considérables dont il dispose et de ceux à provenir sur les obligations non libérées.

La Société Générale se négocie à 477 et 478. L'augmentation des bénéfices depuis le commencement de l'exercice et l'accroissement continu de la clientèle de cet établissement contribuent à déterminer de bons achats au comptant sur cette valeur qui n'a pas encore atteint son cours normal.

La Société de Dépôts et Comptes Courants qui n'est, comme l'indique sa dénomination, qu'une caisse de recettes et de paiement, doit à ce rôle aussi sûr que simple la fixité de ses dividendes et la fermeté de ses cours aux environs de 601.25.

Ainsi que nous l'avons prévu, le départ a fait sa réapparition en liquidation de fin de mois. On a coté 75 centimes. La formation d'un nouveau découvert contribuera à la hausse de ce titre pour lequel on prévoit le cours de 500 pour le Panama.

Le marché des actions de nos chemins de fer conserve une bonne attitude.

## CRONIQUE THÉÂTRALE

Il y avait foule, lundi, au théâtre, pour assister à la représentation de *Faust*, et cette foule était des plus élégantes : tout le *high-life* saumurois était là.

Le succès de l'opéra de Gounod a été éclatant, et, depuis le commencement jusqu'à la fin, tous les principaux morceaux ont été salués d'acclamations enthousiastes partant des diverses parties de la salle, aussi bien des loges que des galeries. Bis accentués, rappels nombreux, bravos réitérés, applaudissements unanimes, ovations chaleureuses : tel est le bilan de cette belle soirée qui n'a été qu'un long triomphe pour nos artistes.

Si jamais un compositeur a eu des heures de découragement ; s'il a eu à lutter contre l'indifférence dédaigneuse du public ; s'il a été couvert de railleries et de diatribes : c'est l'auteur de *Faust*. Mais, comme le génie finit toujours par s'imposer, le ridicule est retombé sur ses détracteurs, et Gounod jouit aujourd'hui d'une gloire incontestée.

*Faust* est l'œuvre d'un maître. Chaque morceau repose sur un sujet musical dessiné avec art et développé avec goût. L'instrumentation unit la sobriété à la richesse, la force à la délicatesse. Le compositeur est aussi bien inspiré dans les scènes qui présentent au drame que dans celles qui demandent la poésie. Dans les premières, sa muse éveille la passion ardente, le sentiment dramatique ; dans les secondes, elle révèle une grâce toute virginale et provoque une émotion douce et tendre.

L'ouverture est d'une noble simplicité et prévient le spectateur sur l'action qui va se dérouler. Ces lentes successions d'accords, ces harmonies graves, ces périodes majestueuses annoncent bien, en effet, les préoccupations du vieux docteur qui a passé son existence dans l'étude des problèmes de la vie, et qui n'a abouti qu'au scepticisme. Au

premier acte, Faust, en proie au doute de la science, va demander au poison le repos de la tombe ; son récit mélancolique est coupé par un chœur de jeunes filles, plein d'un charme émouvant, et par un autre de jeunes gens, d'une facture originale : ces chants de jeunesse et d'amour le rappellent au sentiment de la réalité. Il invoque Satan, qui lui apparaît aussitôt sous les traits de Méphistophélès, et après avoir signé avec lui un pacte infernal, il dépouille la vieillesse, et redevient jeune et passionné. Le duo entre Faust et Méphistophélès est chaleureux et entraînant.

Le second acte commence par un chœur successif de soldats, de jeunes filles et de vieillards, qui est d'un effet indescriptible par l'opposition des motifs et des mélodies. Celui des soldats est d'un rythme de marche fortement accentué ; celui des jeunes filles a un parfum de poésie et de jeunesse ; celui des vieillards est une pensée gracieuse faite à souhait pour l'oreille. La *Ronde du Veau d'or*, qui suit, est d'une ironie sarcastique des plus mordantes, et la valse, qui lui succède, est sur un motif langoureux dont les accents éveillent de douces sensations. C'est à ce moment que Faust accoste Marguerite et lui déclare son amour : ce duo est plein de mouvement et de surprises.

Au troisième acte, nous sommes dans le jardin de Marguerite où Siébel, son amoureux, chante une ariette tendre et gracieuse. A peine est-il sorti que Faust et son inséparable compagnon font leur entrée ; Faust entonne aussitôt la cavatine en la *bémol* : *Salut, demeure chaste et pure*, si rêveuse et si passionnée. L'arrivée de Marguerite les met en fuite et la jeune fille soupire sur une seule note *mi* ces mots : *Je voudrais bien savoir quel était ce jeune homme*, qui sont d'une modulation naturelle et poétique. Après avoir pris sa quenouille et tandis qu'elle travaille à son rouet, elle chante la ballade : *Il était un roi de Thulé*, au motif large et grandiose.

— Je ferai remarquer ici aux amateurs d'archaïsme que Gounod a employé dans cette romance le mode hypodorien que les Grecs qualifiaient de fier, superbe, simple, ferme, et qu'ils croyaient propre à inspirer le sentiment du devoir. Cette phrase musicale n'est pas en majeur, car alors le *si* serait *bémol* ; elle n'est pas non plus en mineur, car le *sol* serait *dièse* ; elle est en hypodorien : c'est cette cadence qui en rehausse la fierté et la grandeur. — Quelle séduction gracieuse dans l'air des bijoux ; quel charme dans le duo suivant, où chaque note est imprégnée d'amour, où la mélodie frissonne pleine de tendresse, depuis ces mots : *Laisse moi contempler ton visage*, jusqu'à ceux, où Marguerite se sentant sur le point de défaillir, dit d'une voix suppliante : *Ne brise pas le cœur de Marguerite* ! Et la cantilène, que chante la jeune fille à sa fenêtre, ne peint-elle pas les palpitations d'un cœur qui s'ouvre à l'amour ?

Le quatrième acte, plus dramatique que les précédents, s'ouvre par un chœur de soldats d'un effet saisissant. La sérénade de Méphisto, d'une allure lente et d'une aimable facilité, amène la mort de Valentin, le frère de Marguerite, qui maudit sa sœur avant d'expirer. La coupable veut se jeter aux pieds des autels, mais le démon la repousse, tandis que l'orgue soupire un prélude empreint d'un calme religieux, et la pauvre abandonnée tombe inanimée en voyant que le ciel lui refuse son pardon.

Au cinquième acte, Marguerite est en prison pour avoir, dans un moment de folie, tué son enfant : elle est condamnée à mort. Faust pénètre dans son cachot afin de la délivrer. Le duo entre les deux amants est ravissant ; le trio *Anges radieux* produit une sensation rare ; puis enfin le finale, *Christ est ressuscité*, est des plus émouvants. Alors Marguerite, purifiée par la souffrance et l'expiation, reçoit les récompenses infinies du Dieu des miséricordes.

L'interprétation de ce beau drame lyrique a été de tous points remarquable. M. Neveu remplissait le rôle de Méphistophélès. Je n'avais pas entendu cet artiste depuis son départ de l'Opéra-Comique ; c'est bien toujours cette voix splendide et vibrante, tout à la fois vigoureuse et souple, aux élans superbes et aux inflexions caressantes. Quel style pur, quelle largeur d'expression, quelle franchise de l'omission, quelle belle méthode ! Chez lui, le talent du chanteur se double de celui de l'artiste dramatique ; son jeu est naturel, son aisance parfaite, son geste expressif ; tout est éloquent et distingué. Dans la *Ronde du Veau d'or*, il a eu la voix mordante, le rire strident et l'expression

raillieuse qui sont bien dans le caractère satanique de ce morceau, dont la fin a été couverte des applaudissements les plus sympathiques et qui a valu à l'excellent interprète les honneurs du *bis*. La sérénade, *Vous qui faites l'endormie*, a obtenu le même succès, et, dans les autres parties de son rôle, il n'est pas un morceau qui n'ait produit son effet : aussi le public charmé a fait à M. Neveu une véritable ovation et l'a rappelé plusieurs fois. Ce succès est bien mérité.

M. Bailly a joué le personnage de Faust. Il a su contenir sa voix dans les limites de la douceur et de l'onction, et il a cherché l'accent plutôt que la force ; il a chanté avec goût, se montrant tour à tour rêveur ou passionné. La romance, *Salut, demeure*, a été dite par lui avec beaucoup d'âme et a été vivement applaudie. — M. Nury, qui est un artiste consciencieux, a mis dans le rôle de Valentin toute l'expression de son talent dramatique et musical ; il y a obtenu un succès très-flatteur.

M<sup>me</sup> Lebec-Espigat est une charmante et gracieuse prima donna. Cette artiste a une voix de soprano, fraîche, pure, agile, flexible, et elle chante avec une délicatesse de style qu'on ne saurait trop admirer. Dans le rôle de Marguerite, elle a été belle et poétiquement idéale. Elle a dit l'air du rouet avec beaucoup de sentiment et d'expression ; le duo du jardin, avec une grâce empreinte de mélancolie tendre et de passion contenue ; puis, dans la scène de l'église, dans le duo de la prison, elle a eu des accents pleins de douleur ardente, et, dans le trio final, où elle a donné toute l'étendue de sa voix avec une rare énergie, un élan d'âme et une inspiration toute personnelle, l'aimable artiste a été vraiment admirable, et elle a été saluée avec ses partenaires d'une longue salve d'applaudissements. Le morceau, *Anges radieux*, qui a été bissé, a été repris et chanté avec la même expression dramatique : toute la salle était enthousiasmée.

M<sup>lle</sup> Guilbert a été charmante dans le rôle de Siébel ; elle a dit avec une grâce infinie l'ariette, *Faites-lui mes adieux*, qui a été applaudie. M. Poquet, dans le personnage épisodique de Wagner, et M<sup>me</sup> Schils, dans celui de dame Berthe, ont été remarqués. Enfin un témoignage de satisfaction à l'orchestre et aux chœurs. C'est là une belle et bonne soirée où tout s'est trouvé réuni pour laisser aux dilettantes un souvenir charmant.

## POUR CONSERVER SA VUE

M. COURTOIS, ingénieur opticien, directeur des grands magasins d'optique qui sont situés place de la Bilange, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il ne restera plus que quelques jours dans cette ville.

Les personnes désireuses de se soigner la vue sont donc invitées à se hâter pour faire leurs emplettes, soit en lunettes ou pince-nez.

A part un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes, thermomètres, etc.

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avantages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront encore lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

## Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 6 décembre 1886,

IMMENSE SUCCÈS

## JOSÉPHINE

VENDUE PAR SES SŒURS

Opéra bouffe en 3 actes, paroles de MM. Paul Ferrier et Fabrice Carré, musique de Victor ROGER.

PLACE DU CHARDONNET

Grand

## CIRQUE BAZOLA

Composé de l'élite acrobatique des Deux-Mondes

Ecuyers, écuyères, gymnastes, chevaux en liberté

NOMBREUX CLOWS — PANTOMIMES

Excellent orchestre — Buffet — Brillant éclairage.

Bureaux à 7 h. 1/2. — On commence à 8 h.

PRIX DES PLACES :

Stalles, Chaises réservées, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Louis-Joseph Renault, ouvrier teinturier, demeurant à Saumur, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-quatre juin dernier, contre la dame Gabrielle Ballet, son épouse, domiciliée de droit avant la procédure avec son mari, actuellement sans résidence ni domicile connus en France, et d'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Vincent, huissier, en date du trois août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, il appert que le sieur Renault a obtenu le divorce contre ladite dame Ballet, son épouse, et que ce jugement a été notifié à celle-ci au parquet de M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, à défaut de résidence ou de domicile connus en France.

La présente publication faite en vertu d'une ordonnance de M. le président dudit Tribunal, en date du premier décembre dernier, enregistré gratis et en conformité de l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L. ALBERT.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1890,  
**UNE MAISON**  
Avec Atelier de Photographie  
Rue d'Orléans, n° 50,  
Occupée actuellement par M. COUÉ.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

La PHOTOGRAPHIE Victor COUÉ sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>e</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT

**Maison et Jardin**  
Situés rue du Roi-René, n° 15.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PEGREAU, qui l'habite. (737)

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**CONTINUATION**

De la vente mobilière, au village de Riou, commune de Rou-Marson, Dans une maison appartenant à M. PERRAUD,  
Le dimanche 5 décembre 1886, à midi.

**A GÉDER**  
**PÂTISSERIE**  
Petite ville en Maine-et-Loire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;  
2<sup>o</sup> TERRAINS PROPRES À BATIR;  
3<sup>o</sup> Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;  
4<sup>o</sup> Propriétés de revenu et d'agrément.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, 5.

**A VENDRE**  
**PONETTE ALEZANE**  
1<sup>re</sup> 48 très-doublée, vite trotteuse.  
S'adresser au bureau du journal.

**A Vendre**  
**UN CHEVAL NOIR**  
Âgé de 4 ans, taille 1<sup>m</sup> 40.  
**CHARRETTE ANGLAISE**  
PRESQUE NEUVE.  
S'adresser au bureau du journal.

**MANUFACTURE**  
DE  
**PIANOS et HARMONIUMS**  
**LÉPICIER & COLLMANN**  
Rue de Montreuil, 119, Paris.  
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.  
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

**CIDRES**

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie de première qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.  
S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (764)

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

**Offres et Demandes**

**ON DEMANDE** un premier rédacteur pour un journal conservateur monarchiste de province, dans sa cinquante-troisième année de publication, paraissant six fois par semaine.  
Prière de transmettre les demandes à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales T. P.

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.  
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

**ON DEMANDE A ACHETER** des lapins de garenne.  
Adresser les offres au bureau du journal. (784)

**AVIS**

**ON DEMANDE** une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Bassa-Saint-Pierre, 18. (738)

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD  
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.  
ABONNEMENTS :  
Édition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.  
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**EN VENTE**  
**ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**

(Arrondissement de Saumur)

**P. GODET**

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doné-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

**SANS PALAIS** **DENTS** **NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGE  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1886.**

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % .....	83 40	83 80	Est .....	802 50	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisen .....		526 50
3 % amortissable .....	86 15	86 50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1250	1253 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	530	527	Est .....	389 50	388
3 % (nouveau) .....	83 10	83 15	Midi .....	1180	1178 75	— 1865, 4 % .....	529 75	526 25	Midi .....	395	394 50
4 1/2 % .....	104	104	Nord .....	1612 50	1620	— 1869, 3 % .....	411	416	Nord .....	398	399 75
4 1/2 % (nouveau) .....	109 80	109 95	Orléans .....	1330	1338 75	— 1871, 3 % .....	403	403 5	Orléans .....	386 50	386 50
Obligations du Trésor .....	520	516	Ouest .....	872 50	880	— 1875, 4 % .....	515	515 50	Ouest .....	394	394
Banque de France .....	4300	4330	Compagnie parisienne du Gaz .....	1470	1477 50	— 1876, 4 % .....	515 50	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	393	393 50
Société Générale .....	477 50	477 50	Canal de Suez .....	2112 50	2107 50	Bons de liquid. Ville de Paris .....	527 50	526 25	Paris-Bourbonnais .....	393	397
Comptoir d'escompte .....	1038 75	1030	C. gén. Transatlantique .....	546 25	545	Obligations communales 1879 .....	478	477 50	Canal de Suez .....		187
Crédit Lyonnais .....	591 25	593 75	Russe 5 0/0 1870 .....	100	100 50	Obligat. foncières 1879 3 % .....	479	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1442 50	1440				Obligat. foncières 1883 3 % .....	388	388			
Crédit mobilier .....	305	305									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 58	»	»	1 39	4 16	8 34
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 43	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 39	8 56
Montreuil (a)	»	7 24	9 09	11 15	»	4 46	9 03
— (dép.)	»	7 31	9 16	11 22	»	4 53	9 10
Thouars	»	7 39	9 24	11 30	»	5 00	9 17
Loudun	»	7 47	9 32	11 38	»	5 08	9 25
Poitiers	»	7 55	9 40	11 44	»	5 16	9 33

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	»	»	4 16	8 34
Saumur (état)	6 50	9 31	»	4 13	8 30
Nantilly	7 03	9 37	4 26	8 43	
Montreuil (a)	7 09	9 39	4 32	8 49	
— (dép.)	7 16	9 46	4 39	8 56	
le Vaudelnay	7 23	9 53	4 46	9 03	
Baugé	7 30	10 00	4 53	9 10	
Doué	7 37	10 07	5 00	9 17	

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 28	12 27	»	3 36	6 12	»
Noyant-Méon	8 37	12 36	»	3 45	6 21	»
Chât.-d-Loir	8 46	12 45	»	3 54	6 30	»

**LIGNE D'ORLÉANS**

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 38	7 15	10 44
St-Martin	»	7 08	9 26	1 35	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»
La Ménitré	»	7 31	9 49	1 55	»	7 49	»
Angers	»	7 38	9 57	2 03	»	7 56	»

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 43	4 24	7 04	10 34
Varenes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	»
La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	»	8 58	9 59	1 26	5 29	7 56	»
Tours	»	9 10	10 10	1 38	5 40	8 08	»

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.